



EXTRAIT N°42/2024 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2024

27 JUIN 2024

Contrôle de la séance

PREFECTURE MARTINIQUE

REÇU LE

Date de la convocation :
Le 17 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents	24
Procurations	4
Absents	5
Excusés	0

En cours de Séance :

Présents	24
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : M. NAPOLY Raymond (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), M. THELESTE Johan (procuration à Mme Anne-Caroline DUCADOS), Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. ATHANASE Rémy).

ABSENTS NON EXCUSES : M. CACLIN Laurent, M. ARETO Joseph, M. ADELAIDE Michel, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Victor VELAYE (Dirfin),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ACQUISTION D'UNE PROPRIETE BÂTIE A L'INTERIEUR DU PÔLE SANTE « FANTASIE »

Le Maire expose :

A l'occasion du débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU qui s'est tenu en conseil municipal le 24 mars 2024, il a été acté le principe de la poursuite de l'aménagement du Pôle Santé au quartier Fantaisie. Le Pôle Santé de Fantaisie qui regroupe l'hôpital Romain Blondet, un EHPAD de 84 lits (en cours d'achèvements) et à terme les nouveaux locaux de l'association Martinique Autisme est un équipement public structurant que la ville porte dans sa vision d'organisation et de développement de son territoire. La vocation médico-sanitaire de cet espace stratégique est donc à préserver et à conforter.

C'est dans ce contexte que la ville doit se positionner sur la vente d'une propriété bâtie proposée par l'agence Laforet Immobilier, située au cœur du Pôle Santé et accessible par sa voie interne. Le bien se décline en une maison à usage d'habitation en béton de type F5 sur deux niveaux, construite en 2001 en très bon état d'entretien et une dépendance de 35 m². Le tout reposant sur un terrain arboré de 1702 m², référencé au cadastre section B n° 863.

L'objectif visé au travers de l'acquisition de cette propriété, est de permettre la transformation de l'habitation existante en maison médicale, ce, en lien fonctionnel avec les autres équipements structurels du site et favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et par la même, l'offre de nouvelles spécialités sur le territoire communal.

Le prix de vente du bien est de 380 000 €. Une estimation du service du Domaine réalisée sur demande de la ville en date du 19/04/2024 a estimé le bien à 328 000 € HT assortie d'une marge d'appréciation de + 10%.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est ainsi réparti :

Dépenses		Recettes		%
Acquisition parcelle n° B863	380.000,00	CTM - OTT	334.400,00	80,00
	38.000,00	CACEM - Fonds de concours	41.800,00	10,00
		VILLE <i>Autofinancement</i>	41.800,00	10,00
	418.000,00		418.000,00	100,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

APPROUVER l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée B 863, sise au quartier Fantaisie au prix net vendeur de 380 000,00 €.

APPROUVER le plan de financement présenté ci-avant

AUTORISER le maire à accomplir toutes formalités, notamment notariales et signer tous les actes en vue de la mutation du bien au profit de la ville

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 24 juin 2024

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

